



## Note de Position

DelGov, sors de ma CASE

Voté le 05.10.2024 à Mons

## I. CONTEXTE

Au sein de chaque Établissement d'Enseignement Supérieur (EES), il existe un conseil social, ayant pour objectif d'appliquer au sein de l'EES une politique sociale visant à favoriser la réussite étudiante. La législation fixant les modalités pratiques du conseil social ainsi que le montant des subsides sociaux alloués changent en fonction du type d'EES.

Spécifiquement pour les institutions universitaires, le décret du 03 août 1960 accordant des avantages sociaux aux universités et établissements associés définit le montant des subsides accordés à celles-ci. Ce décret prévoit, en son article premier, qu'il soit accordé aux universités des subventions annuelles devant servir au fonctionnement des services sociaux, des services d'orientation, des restaurants et des homes étudiants.

Or, le Décret Participation prévoit que 50% des membres à voix délibérative du conseil social (souvent appelé CASE – Conseil/Commission des Affaires Sociales Étudiantes) soient des représentant·e·s des étudiant·e·s. Cela donne à cette instance une certaine légitimité pour définir la politique sociale de l'Institution.

Le 30 septembre 2024, un projet de décret du nouveau Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a été publié au Greffe du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB). Ce projet de décret apporte des modifications au pouvoir de contrôle des délégué·e·s du gouvernement (delgov) près des Universités en instaurant une nouvelle mission de contrôle en matière de subsides sociaux.

## II. POSITION

Riche de son histoire et de ses positions historiques, la Fédération des Étudiant·e·s Francophones se préoccupe fortement de la proposition de décret du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La FEF s'oppose à l'entrée de représentant·e·s du Gouvernement dans le Conseil social des universités. Les institutions universitaires sont et doivent rester des entités indépendantes permettant à chacune d'entre elles de mettre en place une politique sociale propre et permettant la mise en place de projets spécifiques en leur sein, selon leur réalité propre.

La FEF interpelle également les politiques sur l'intervention des délégué·e·s du gouvernement dans les conseils sociaux des ESA et des HE.

